

Droit immobilier

Les avocats associés, Maître Fabrice MAUREL et Maître BIGUENET-MAUREL étant titulaires d'un DESS Droit notarial, la matière notariale et notamment le droit immobilier, constitue l'un des domaines de prédilections du Cabinet MB JUSTITIA. La notion de droit immobilier recouvre l'ensemble des règles et conflits relatifs à un bien immeuble (appartement, maison, immeuble), par opposition aux biens meubles.

Le cabinet peut donc vous assister dans tout litige qui peut naître à l'occasion de l'acquisition, la vente, la construction ou la location d'un bien immobilier par exemple. Des conflits peuvent également naître à l'occasion de l'utilisation du bien immobilier, tels que les troubles de voisinage ou les litiges liés à la vie en copropriété ou en lotissement.

Des difficultés peuvent également apparaître avec son assureur ou sa banque prêteur de deniers, son locataire ou son propriétaire. Enfin, la propriété immobilière implique un ensemble de relations avec des professionnels qui peuvent engager leur responsabilité, tels que les notaires, agents immobiliers, constructeurs, architectes, assureurs, établissements bancaires par exemple.